

**SECTION 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****ENSYSTEX Europe**

16 avenue de la Forêt

33320 EYSINES - FRANCE

Téléphone : +33 (0)5 56 47 84 27

Fax : +33 (0)5 56 47 77 56

E-mail: [info-france@ensystex.com](mailto:info-france@ensystex.com)**Nature chimique :** Fumigène insecticide biocide (TP18)**Nom commercial :** **FUMITHOR insectes™****Utilisation du produit :** Fumigène pour traitement volumétrique insecticide (FD).**Date de création :** **Septembre 2017****Date de publication :** **Septembre 2017** avec validité de 5 ans à compter de cette date.**N° d'appel d'urgence ORFILA ( INRS) 01 45 42 59 59 (accès au centre anti poison le plus proche)****SECTION 2 : Identification des dangers**

Étiquetage selon le Règlement 1272/2008:



Mention d'avertissement:

**DANGER**CLP Mentions de danger:

H271: Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

CLP Conseils de prudence:

P101 : En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102: Tenir hors de portée des enfants.

P103 : Lire l'étiquette avant utilisation.

P210 : Tenir à l'écart de la chaleur.

P221: Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.

P261: Éviter de respirer les fumées.

P273: Éviter le rejet dans l'environnement.

P280: Porter des gants de protection.

P302+352: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.

P333+313: En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P371+380+375: En cas d'incendie important et s'il s'agit de grandes quantités: évacuer la zone. Combattre l'incendie à distance à cause du risque d'explosion.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P501: Éliminer le contenu/récipient dans une déchetterie ou par un organisme agréé.

Contient du Colophane

Autres dangers.

Dans les conditions normales d'utilisation et dans sa forme d'origine, le produit lui-même ne comporte aucun autre risque pour la santé et l'environnement.

## SECTION 3 : Composition/informations sur les composants

Substances dangereux présents dans le produit et la classification selon Règlement 1272/2008:

| Identifiants                                                     | Nom chimique                                                               | Conc. (%)  | Classification selon Règlement 1272/2008                                                                                                                                                               | Classification selon Directive 67/548/CE |
|------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| N° Indice:<br>N° CAS: 39515-40-7<br>N° CE: 254-484-5             | Cyphenothrine                                                              | 2.5 - 5 %  | Acute Tox. 4, H302<br>Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410                                                                                                                                 | N<br>R51/53                              |
| N° Indice: 650-002-00-6<br>N° CAS: 8006-64-2<br>N° CE: 232-350-7 | Turpentine oil                                                             | 0 - 1 %    | Acute Tox. 4, H312<br>Acute Tox. 4, H332<br>Acute Tox. 4, H302<br>Aquatic Chronic 2, H411<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Flam Liq. 3, H226<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1, H317 |                                          |
| N° Indice: 017-004-00-3<br>N° CAS: 3811-04-9<br>N° CE: 223-289-7 | Potassium chlorate                                                         | 2.5 - 25 % | Acute Tox. 4, H332<br>Acute Tox. 4, H302<br>Aquatic Chronic 2, H411<br>Ox. Sol. 1, H271                                                                                                                | R9<br>R52/53                             |
| N° Indice: 650-015-00-7<br>N° CAS: 8050-09-7<br>N° CE: 232-475-7 | Colophane                                                                  | 1 - 25 %   | Skin Sens. 1, H317                                                                                                                                                                                     | Xi<br>R43                                |
| N° Indice:<br>N° CAS: 14807-96-6<br>N° CE: 238-877-9             | Talc<br>(Mg <sub>3</sub> H <sub>2</sub> (SiO <sub>3</sub> ) <sub>4</sub> ) | 50 - 75 %  |                                                                                                                                                                                                        |                                          |

| Identifiants                                                     | Nom chimique            | Conc. (%) | Classification selon Règlement 1272/2008                                                                           | Classification selon Directive 67/548/CE |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------|
| N° Indice: 601-029-00-7<br>N° CAS: 5989-27-5<br>N° CE: 227-813-5 | (R)-p-menta-1,8-dieno   | 0 - 1 %   | Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410<br>Flam Liq. 3, H226<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Skin Sens. 1, H317 | R52/53                                   |
| N° Indice:<br>N° CAS: 7785-26-4<br>N° CE:                        | l-alpha Pinene          | 0 - 1 %   | Aquatic Acute 1, H400<br>Aquatic Chronic 1, H410<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Flam Liq. 3, H226<br>Skin Sens. 1, H317   | R52/53                                   |
| N° Indice:<br>N° CAS: 84625-32-1<br>N° CE: 283-406-2             | Eucalyptus globules oil | 0 - 1 %   | Aquatic Chronic 2, H411<br>Asp. Tox. 1, H304<br>Flam Liq. 3, H226<br>Skin Sens. 1, H317                            |                                          |

## SECTION 4 : Premiers secours

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

### Premiers secours

**Intoxication par inhalation:** Garder la personne loin de la source de contamination, enlever les vêtements contaminés, laissez la personne se reposer et garder-là au chaud. Pratiquer la respiration artificielle si nécessaire. Si la récupération rapide ne se produit pas, l'amener au centre médical le plus proche pour un traitement additionnel.

**Contact avec les yeux:** Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 15 minutes en maintenant les paupières écartées.

**Contact avec la peau:** Laver la peau abondamment avec de l'eau et du savon.

**Ingestion:** Ne pas faire vomir. N'administrer rien par voie orale. Amener-le au centre médical le plus proche pour un traitement.

### Exposition: Principaux symptômes et effets:

Produit irritant, le contact prolongé avec la peau ou les muqueuses peuvent provoquer des rougeurs, cloques ou dermatite, l'inhalation des fumées ou particules peuvent provoquer une irritation respiratoire, certains symptômes peuvent ne pas être immédiats. Des réactions allergiques peuvent se produire.

Pas d'effets aigus et différés de l'exposition au produit n'est connu.

### Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin. NE JAMAIS rien faire ingérer à une personne inconsciente.

## SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Le produit n'est pas classé comme inflammable, les mesures suivantes de protection en cas d'incendie doivent être suivies :

### Moyens d'extinction

Extincteurs recommandé: CO2, mousse, poudre chimique.

En cas d'incendies plus importants, utiliser une mousse résistante à l'alcool et de l'eau en pulvérisation. Ne pas utiliser un jet direct d'eau pour éteindre.

### Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de combustion peuvent comprendre un mélange complexe de particules et de gaz (fumée) solides et liquides en suspension. La décomposition thermique libère des substances dangereuses telles que le dioxyde de carbone et monoxyde de carbone. Éviter d'inhaler les produits de fumée et de combustion.

### Conseils aux pompiers

Refroidir à l'eau les réservoirs, citernes ou récipients proches de la source de chaleur ou incendie. Prendre en considération la direction du vent. Empêcher les produits utilisés pour lutter contre l'incendie d'entrer dans les égouts et les cours d'eau.

Équipement de protection contre les incendies.

Selon la taille de l'incendie, il peut être nécessaire d'utiliser des combinaisons de protection contre la chaleur, appareils de respiration individuels, des gants, des lunettes de protection ou des masques.

## SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans la section 8.

### Précautions pour la protection de l'environnement:

Dangereux pour l'environnement, en cas de déversements importants ou si le produit contamine des lacs, rivières ou égouts, informer les autorités compétentes de la pollution engendrée selon la législation local en vigueur. Éviter de contaminer, les eaux de surface ou souterraines et le sol.

### Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Ne pas nettoyer les résidus avec de l'eau. Retenir comme un déchet contaminé. Laisser les résidus s'évaporer ou les absorber avec un matériau absorbant approprié et éliminer de façon sécuritaire. Retirer le sol contaminé et le disposer de façon sécuritaire.

## SECTION 7 : Manipulation et stockage

**Précautions pour la manipulation:**

Pour obtenir des conseils sur le choix des équipements de protection individuelle, voir le chapitre 8 de cette fiche de données de sécurité.

Ne jamais utiliser la pression pour vider les conteneurs. Ce ne sont pas des récipients résistants à la pression.

Durant l'application, il est interdit de fumer, manger, boire.

Respecter la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Manipuler et ouvrir les contenants avec prudence afin d'éviter les déversements.

Bien agiter avant utilisation pour garantir le bon fonctionnement et une combustion complète du produit.

**Mode D'emploi:**

- Agiter la boîte.

- Ne pas remuer, souffler ou manipuler une fois que le bouchon de plastique a été enlevé.

- Le produit doit être immédiatement utilisé.

- Abandonner le local une fois que la fumée commence à sortir après avoir allumé la mèche.

**Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage:**

Stocker selon les règles de stockage locales et / ou nationales, en respectant les précautions indiquées sur les étiquettes. Stocker entre 5 ° et 35 ° C, dans les zones arides et ventilés, loin des sources de chaleur et protégé de la lumière. Tenir à l'écart de toute source d'ignition et des flammes. Ne pas ranger ce produit près des aliments et de l'eau potable.

Stocker à l'écart des acides, alcalins, oxydants. Ne pas fumer.

Empêcher l'entrée de personnes non autorisées. Une fois les conteneurs ouverts, ils doivent être soigneusement fermés et placés verticalement pour éviter les déversements.

**Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Usage professionnel et domestique.

## SECTION 8 : Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

**Paramètres de contrôle**

| NOM                                                                        | VLA-ED * |                                                          | VLA-EC * |                   |
|----------------------------------------------------------------------------|----------|----------------------------------------------------------|----------|-------------------|
|                                                                            | ppm      | mg/m <sup>3</sup>                                        | ppm      | mg/m <sup>3</sup> |
| Talc<br>(Mg <sub>3</sub> H <sub>2</sub> (AlO <sub>3</sub> ) <sub>4</sub> ) |          | 2<br>(sans fragments d'amiante)<br>Particules inhalables |          |                   |
| Turpentine oil                                                             | 20       | 113                                                      |          |                   |

\* Selon la liste de valeur limite d'exposition de l'environnement professionnel valeurs adoptées par l'Institut national pour la sécurité et l'hygiène au travail pour l'année 2012

**Contrôles de l'exposition**

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Pictogramme d'obligation du port d'équipements de protection individuelle (EPI) :

**Protection respiratoire:**

Un appareil respiratoire pour les poussières est requis.

**Protection des mains:**

Portez des gants imperméables en PVC, en néoprène ou en caoutchouc.

**Protection des yeux:**

Portez de lunettes protectrices anti-éclaboussures.

**Protection de la peau:**

Utiliser des vêtements de protection appropriés pour empêcher le contact avec la peau.



Il est recommandé d'attendre 24h avant de réintégrer le lieu traité.

Il est toujours recommandé de ventiler après le traitement.

La persistance de l'odeur caractéristique indique sans équivoque la présence de substance active. Cependant, une ventilation adéquate éliminera tous les résidus.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

|                                               |                       |
|-----------------------------------------------|-----------------------|
| <b>Description physique et couleur :</b>      | Poudre                |
| <b>Odeur :</b>                                | Odeur caractéristique |
| <b>Point d'ignition(flash point) :</b>        | 87°C                  |
| <b>Point d'ébullition :</b>                   | N/A                   |
| <b>Point de congélation/point de fusion :</b> | N/A / N/A             |
| <b>Pression de vapeur :</b>                   | Non concerné          |
| <b>Densité de vapeur :</b>                    | Non concerné          |
| <b>Densité :</b>                              | 0,78 Kg/L +/- 0,050.  |
| <b>pH :</b>                                   | Pas de données.       |
| <b>Taux d'évaporation :</b>                   | Sans objet.           |
| <b>Coefficient de répartition huile/eau :</b> | Pas de données.       |
| <b>Viscosité :</b>                            | Sans objet.           |
| <b>Température d'auto-inflammation :</b>      | Pas de données.       |

**Autres informations**

**Hydrosolubilité :** Non Soluble

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

**Réactivité**

Aucune donnée n'est disponible

**Stabilité chimique**

Ce mélange est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées dans la section 7.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée n'est disponible.

**Conditions à éviter**

Eviter les températures près ou au-dessus du point d'éclair. Ne pas chauffer des contenants fermés.

**Matières incompatibles**

Tenir à l'écart d'agents oxydants et de matières fortement alcalines ou acides afin d'éviter des réactions exothermiques.

**Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, les produits de décomposition dangereux peuvent être générés, tels que le monoxyde de carbone et dioxyde de carbone et des vapeurs d'azote et d'oxydes

## SECTION 11 : Informations toxicologiques

**Informations sur les effets toxicologiques**

Le produit n'est pas inodore, sa présence se détecte immédiatement. Il s'agit d'un produit pour les insectes, ce qui fait que son dosage ne revêt aucune toxicité particulière pour l'être humain.

| Nom du produit                                                 | Toxicité aiguë                       |                      |                                           |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------|----------------------|-------------------------------------------|
|                                                                | Toxicité                             | Animaux d'expérience | Resultants                                |
| (R)-p-menta-1,8-dieno<br>N° CAS: 5989-27-5<br>N. CE: 227-813-5 | Oral LD50<br>Peau LD50<br>Inhalation | Rat<br>Lapin         | 5300 mg/kg bw<br>> 5000 mg/kg             |
| Cyphenothrine<br>N° CAS: 39515-40-7<br>N. CE: 254-484-5        | Oral LD50<br>Peau LC50<br>Inhalation | Rat<br>Rat<br>Rat    | 318 mg/kg<br>5000 mg/kg<br>1,85 mg/l (4h) |

## SECTION 12 : Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

| Nom du produit                                                 | ECOTOXICITÉ                                                                          |                         |                                      |
|----------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|--------------------------------------|
|                                                                | Toxicité                                                                             | Animaux d'expérience    | Resultants                           |
| (R)-p-menta-1,8-dieno<br>N° CAS: 5989-27-5<br>N. CE: 227-813-5 | LC50 Toxicité pour les poissons<br>EC50 invertébrés aquatiques<br>plantes aquatiques | Poisson<br><br>crustacé | 17,9 mg/L (96h)<br><br>17 mg/L (48h) |
| Cyphenothrine<br>N° CAS: 39515-40-7<br>N. CE: 254-484-5        | LC50 Toxicité pour les poissons<br>EC50 invertébrés aquatiques<br>plantes aquatiques | truite arc-en-ciel      | 0,37 ug/L (96h)                      |

#### Persistance et dégradabilité.

Aucune donnée n'est disponible.

#### Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée n'est disponible.

#### Mobilité dans le sol.

Aucune donnée n'est disponible.

Le produit ne doit pas être déversé dans les égouts ou les cours d'eau.

Empêcher la pénétration dans le sol.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB.

Aucune donnée n'est disponible

#### Autres effets néfastes.

Aucune donnée n'est disponible

Utiliser avec des techniques de travail appropriées et éviter la dispersion dans l'environnement.

Liste de substances dangereuse pour l'environnement que le produit contient:

3% Cyphenothrine

CAS: 39515-40-7

Xn, N; R51/53

## SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination

Agir conformément aux normes locales et nationales en vigueur.

Le produit restant dans le récipient et l'emballage vide doit être éliminé comme déchets dangereux.

#### Méthodes de traitement des déchets.

Ne pas déverser dans les égouts ou les cours d'eau. Les conteneurs de déchets et vides doivent être manipulés et éliminés conformément à la législation actuelle, local / national, par apport en déchetterie par exemple.

**SECTION 14 : Informations relatives au transport****Transport par route:**

ADR-Numéro ONU: 1479

ADR- Nom d'expédition: UN1479 Matière Solide comburant N.E.P. (avec Chlorate de Potassium) 5.1 GEIII (E).

ADR-Classe: 5.1

ADR-Groupe emballage: III

Etiquette:



Pour le transport en quantité limitée (emballages intérieurs inférieurs à 1 Kg et masse total du colis inférieur à 30 Kg.)  
Les étiquettes peuvent être remplacées par le symbole suivant :

**Classement pour le transport maritime :**

Etiquette agent polluant marine.

Numéro ONU: 1479

Nom d'expédition: UN1479 Matière Solide comburant N.E.P. (avec Chlorate de Potassium) 5.1 GEIII (E).

Classe: 5.1

Groupe emballage: III

Etiquette:



Pour le transport en quantité limitée (emballages intérieurs inférieurs à 1 Kg. et masse total du colis inférieur à 30 Kg.)  
Les étiquettes peuvent être remplacées par le symbole suivant :



Précautions: ne pas charger avec des aliments. Eviter les températures élevées.

**Code ADG :** Ce produit n'est pas considéré comme une matière dangereuse. Il n'existe aucune condition de transport spécial en dehors de conditions qui seraient requises par d'autres réglementations.

## SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique.

## SECTION 16 : Autres informations

**Cette FDS contient uniquement des informations relatives à la sécurité. Pour d'autres types de données, se référer à la littérature sur le produit.**

|      |                                                                                         |
|------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables                                                         |
| H271 | Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.                        |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion.                                                               |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.     |
| H312 | Nocif par contact cutané.                                                               |
| H315 | Provoque une irritation cutanée                                                         |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée.                                                    |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux.                                                |
| H332 | Nocif par inhalation.                                                                   |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques.                                            |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.      |

**Principales sources bibliographiques:**

ECDIN - Environmental Chemicals Data and Information Network - Joint Research Centre, Commission of the European Communities

SAX's DANGEROUS PROPERTIES OF INDUSTRIAL MATERIALS - Eight Edition - Van Nostrand Reinold

ACGIH - Treshold Limit Values - 2004 edition

**Sigles :**

|                     |                                                                                                                               |
|---------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Code ADG</b>     | Code australien sur le transport des matières dangereuses par la route et le rail (7 <sup>e</sup> édition)                    |
| <b>AICS</b>         | Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)                                  |
| <b>SWA</b>          | Sécurité du travail Australie (Safe Work Australia), anciennement ASCC et NOHSC                                               |
| <b>Numéro CAS</b>   | Numéro de registre du service des résumés chimiques (Chemical Abstracts Service)                                              |
| <b>Code Hazchem</b> | Code alphanumérique des actions d'urgence qui fournit des informations aux services d'urgence, en particulier aux pompiers    |
| <b>CIRC</b>         | Centre International de Recherche sur le Cancer (International Agency for Research on Cancer, IARC)                           |
| <b>NSA</b>          | (Désignation) Non Spécifiée par Ailleurs (Not Otherwise Specified, NOS)                                                       |
| <b>PNT</b>          | Programme National de Toxicologie (National Toxicology Program, NTP)                                                          |
| <b>Phrase R</b>     | Phrase de risque                                                                                                              |
| <b>SUSMP</b>        | Norme de programmation uniforme des drogues et produits toxiques (Standard for the Uniform Scheduling of Medicines & Poisons) |
| <b>Numéro ONU</b>   | Numéro de l'Organisation des Nations Unies                                                                                    |

CETTE FDS RÉSUME LES MEILLEURES CONNAISSANCES DONT NOUS DISPOSONS EN MATIÈRE D'INFORMATIONS SUR LES RISQUES DU PRODUIT POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ ET SUR LA MANIÈRE DE LE MANIPULER ET L'EMPLOYER DE FAÇON SÉCURISÉE SUR LE LIEU DE TRAVAIL. CHAQUE UTILISATEUR DOIT PASSER EN REVUE CETTE FDS AU REGARD DU CONTEXTE DANS LEQUEL LE PRODUIT SERA MANIPULÉ ET EMPLOYÉ SUR LE LIEU DE TRAVAIL.

SI DES ÉCLAIRCISSEMENTS OU DES INFORMATIONS PLUS COMPLÈTES SONT NÉCESSAIRES POUR ASSURER UNE ÉVALUATION DES RISQUES APPROPRIÉE, L'UTILISATEUR EST INVITÉ À CONTACTER NOTRE SOCIÉTÉ, AFIN QUE NOUS PUISSIONS ESSAYER D'OBTENIR DES INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES DE LA PART DE NOS FOURNISSEURS.

NOTRE RESPONSABILITÉ À L'ÉGARD DES PRODUITS VENDUS EST SOUMISE À NOS CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE, DONT UNE COPIE EST ENVOYÉE À NOS CLIENTS ET EST ÉGALEMENT DISPONIBLE SUR DEMANDE.

**Veuillez SVP lire attentivement toutes les étiquettes avant d'utiliser le produit.**